



VINCENT DE PAUL LIEGE

Conseil provincial de Liège ASBL

Subside Région Wallonne au profit de l'aide alimentaire

Chères consœurs, chers confrères,

Vous vous rappellerez qu'en fin du mois de mai, Le Conseil provincial a rentré un dossier concernant l'ensemble des conférences de la province de Liège. Vous savez que ce n'était pas la méthode que nous aurions préférée, mais nous avons finalement bien dû nous plier à cette contrainte.

Pour étayer un dossier qui tienne la route dans ces conditions, nous vous avons demandé de nous alimenter par quelques éléments concrets, à charge pour nous de les consolider et d'établir un dossier global homogène et lisible (*). Certains ont répondu à notre appel et nous avons ainsi pu identifier et extrapoler un besoin global approximatif de 174.000 euros de mi-2023 jusque fin 2024, date limite d'utilisation de ce subside.

On savait bien entendu que le demande serait très forte et que les sommes pourtant considérables avancées par la Région seraient insuffisantes, et c'est bien ce à quoi nous avons assisté. On aurait donc pu craindre pire, mais aussi espérer mieux: le résultat est qu'il nous est promis la somme de 67.000 euros. Nous espérons que cette promesse ne tardera pas trop à se concrétiser...

Le Conseil provincial est maintenant en train d'établir le plan de répartition entre les répondants, qui en seront avertis dès que possible. Nous espérons que cet argent futur permettra la concrétisation de quelques beaux projets !

Très sincèrement,

Philippe Jodogne, pour le Conseil provincial.

(*) Si vous avez un intérêt à recevoir ce dossier, nous vous le transmettrons sur demande.

Contrôle du froid :

* Il est demandé de créer un registre écrit des contrôles des mesures de T° par appareil avec date du contrôle et valeur de la mesure. La fréquence n'est pas précisée, mais il faut la valeur (un "ok" ne suffit pas). Se munir d'un thermomètre de contact peut être utile, voire d'un thermomètre infrarouge (le CP peut fournir des détails ou conseil sur demande, car la mesure est loin d'être évidente). Ce dernier est supposé être utilisé pour contrôler rapidement la T° d'entrée des surgelés...

* En cas de mesure supérieure au maxi permis, le registre doit préciser l'action prise sur les aliments concernés.

Nous espérons que ce récapitulatif vous aidera dans vos démarches dans le cadre de la distribution de colis alimentaires.

En pièce jointe de ce Flash, vous trouverez d'autres informations suite à la rencontre entre la FDSS et l'AFSCA, il y a quelques semaines.

Bonne lecture,

Le Conseil provincial de Liège

